Dispositif pérenne post-ATU : quel impact sur notre service de rétrocession ?

BOUSENDORFER C.(1), CREGUT-CORBATION J.(1), PRUDENT C.(1), LAZZAROTTI A.(1), FAGNONI P.(1)
(1) Pôle Pharmaceutique, CHU Dijon

Introduction

➢ Contexte

Dispositif pérenne post-ATU : un médicament qui a bénéficié d'une ATU, peut, à compter de la date à laquelle l'ATU prend fin, être rétrocédé par les PUI dans l'attente de la fixation de son prix et généralement, de sa mise à disposition en officine.

Prix non règlementé + Durée souvent importante du dispositif

Quel impact sur les services de rétrocession ?

➢ Objectifs

Évaluer l'impact du dispositif pérenne sur l'activité de rétrocession ET **En identifier les conséquences budgétaires et organisationnelles**

Matériel et méthodes

Étude rétrospective sur les années 2014 à 2018

- Recherche de modification dans le fonctionnement du service de rétrocession depuis 2013
- Identification des spécialités rétrocédées et concernées par le dispositif pérenne
- Données recueillies pour chaque spécialité :
  - Durée du dispositif au 31/12/2018
  - File active annuelle de patients
  - Nombre de lignes de rétrocession / an
  - Valorisation des rétrocessions / an
- Réalisation d'un bilan global annuel pour chaque critère
- Comparaison d'une année à l'autre de la part prise par ces spécialités sur l'ensemble des médicaments rétrocédés pour chaque critère

Résultats

Le dispositif pérenne post-ATU de 2014 à 2018

- **54** spécialités
- **1 143** patients
- **643** jours en moyenne

Légende :
Ensemble des rétrocessions
Rétrocessions de médicaments en post-ATU

Nombre de spécialités concernées (graphique 1)

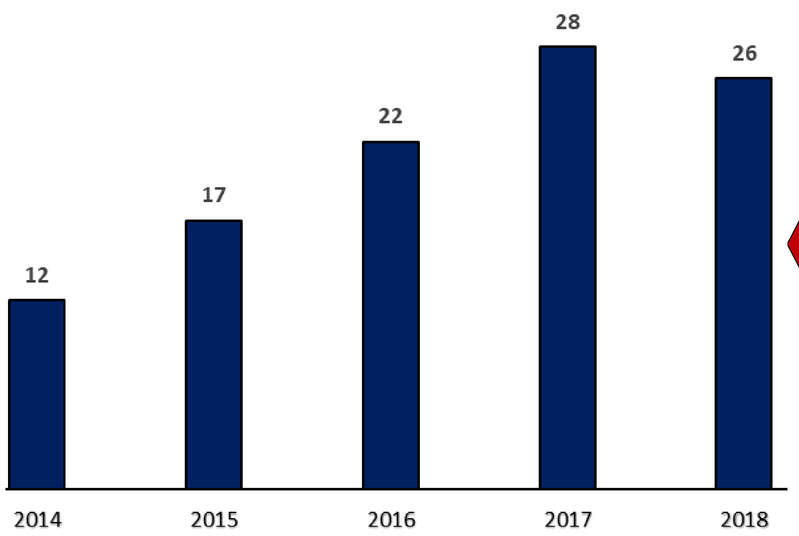

File active de patients (graphique 2)

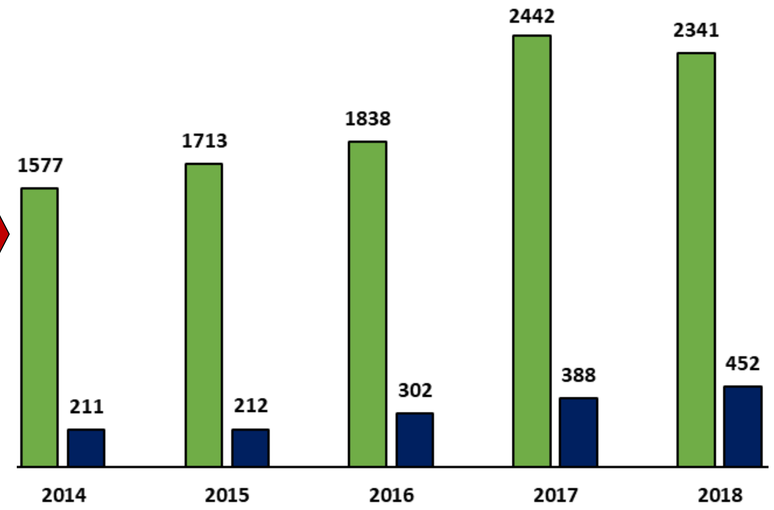

Nombre de lignes de rétrocession (graphique 3)

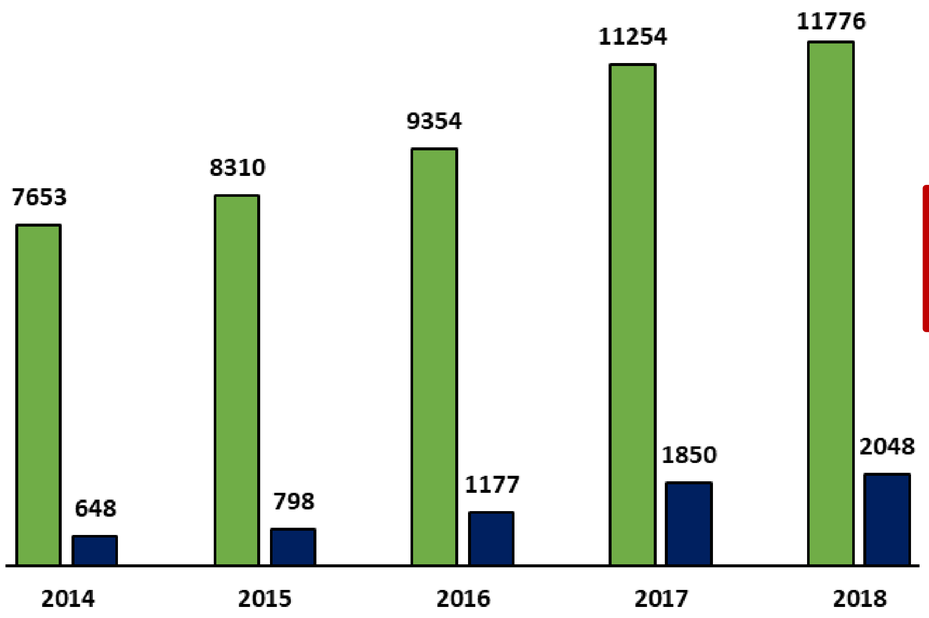

+ Aucun changement dans le fonctionnement du service de rétrocession depuis 2013

Valorisation des rétrocessions (en euros) (graphique 4)

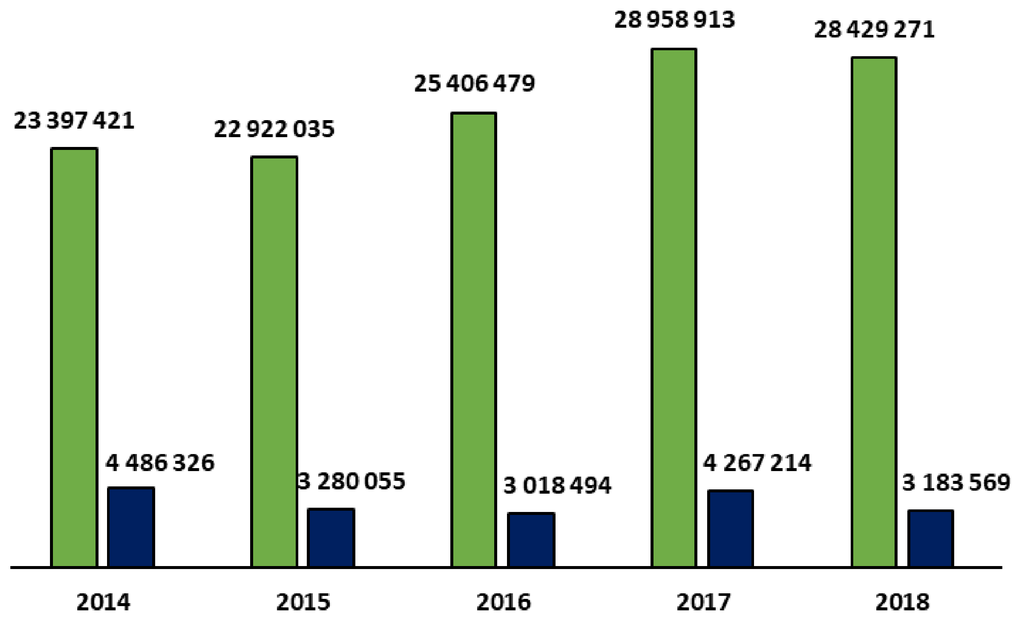

Discussion - Conclusion

Notre étude a permis de montrer :

- Un **doublement du nombre de spécialités** rétrocédées et concernées par le dispositif pérenne (graphique 1) (expliqué notamment par une durée importante de ce dispositif)
- Une **forte augmentation de la file active** (graphique 2) **et du nombre de ligne de rétrocessions** (graphique 3) de médicaments en post-ATU
- Un **impact financier moins marqué mais non négligeable** (graphique 4) (diminution de la valorisation entre 2017 et 2018 expliquée en partie par la fin du dispositif en août 2017 pour l'ibrutinib qui était la 2ème molécule à la valorisation la plus importante sur l'année 2017)

Le dispositif pérenne contribue à moyens constants à l'augmentation de l'activité de rétrocession et à celle des dépenses annuelles. Au regard des délais de fixation des prix et de l'augmentation du nombre de médicaments, il risque de nous impacter durablement.